



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 04/2018 :

#### Demande de crédit de CHF 880'900.- TTC concernant le remplacement de conduites du réseau d'eau sous pression (ESP) et du réseau d'égouts (EU/EC) rue de l'Eglise et chemin des Granges

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 9 avril 2018 avec MM. les Municipaux Christian Dugon et Patrick Hübscher et notre boursière communale, Mme Odette D'Onofrio Vuille, et a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier MM. Christian Dugon et Patrick Hübscher et Mme Odette D'Onofrio Vuille pour leur disponibilité et leurs réponses.

#### 1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### 2. Examen du préavis

**Intégration au plan d'investissement :** Seuls les travaux prévus rue de l'Eglise sont intégrés dans le plan d'investissements 2018 – 2022 et pour un montant de CHF 50'000. Les travaux importants présentés dans le présent préavis n'étaient pas prévus à court terme, mais sont motivés par l'urgence de la situation, en tous cas rue de l'Eglise.

**Budget :** Le coût total estimé du projet résulte d'un calcul qui a été effectué par des professionnels, mais n'est appuyé – à notre connaissance – par aucune soumission rentrée à la suite d'un appel d'offres.

De plus, le détail du coût du projet tel qu'il est présenté dans le préavis ne donne aucune information sur les différents postes qui constituent le budget total.

Il en résulte une impossibilité matérielle pour la commission des finances de déterminer si le budget présenté paraît raisonnable ou pas.

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt.

La charge financière calculée sur la totalité du projet se monte à CHF 38'465.97 par an (dont CHF 9'102.64 d'intérêts sur le capital moyen, à un taux de 2.00%), soit une charge théorique de CHF 14.86 par habitant/an (situation au 31.12.2017).

**Amortissement :** L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 30 ans.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié par la commission des finances

Le renouvellement progressif des conduites d'eau et leur mise en conformité aux nouvelles normes, ainsi que la mise en séparatif, sont des tâches incontournables qui doivent continuer à être menées, en fonction des besoins et des capacités financières de notre commune.

**Amendements :** Aucun.

### **3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité de rejeter le préavis municipal No 04/2018.

Arzier - Le Muids, le 9 avril 2018

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER

Vincent GRANDJEAN

Didier HERMANN

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Rapporteur